

FESTIVAL DEPARTEMENTAL U13 - REGLEMENT

Saison 2019–2020



Article 1 : Description

Le District Haute Marne organise le 1^{er} Tour du Festival départemental U13 à 8.

La formule championnat a été retenue ce qui a pour but de faire jouer 3 ou 4 matchs à chaque équipe.

Article 2 : Désignation des équipes

Dans chaque groupe, les 4 ou 5 équipes sont désignées suite au tirage au sort qui a eu lieu au District Haute Marne de Football, le mardi 05/11/2019.

Article 3 : Choix du site

La commission a choisi cinq sites en fonction de la géographie des clubs et pour le bon déroulement de cette journée.

Rappel : 2 terrains de football à 8 sont nécessaires. Les équipes sont convoquées à 13h30.*(Sauf matin à Langres)

Article 4 : Organisation sportive

Les 4 équipes d'un même groupe jouent en même temps.

Si poule à 5, une équipe est exempte à chaque fois.

Article 5 : Déroulement de la compétition

a) Programme - nombre de matchs - durée :

Chaque équipe disputera 3 rencontres d'une durée de 20 minutes ou 4 x 15' (5 équipes)

b) Classement : Match gagné : 3 points - Match nul : 1 point - Match perdu : 0 point - pénalité : -1 point.

c) Epreuve de jongleries : Avant le début du 1^{er} match, toutes les équipes devront effectuer des tests de jongleries: Départ ballon à la main, comptabiliser le maximum de contacts avec le ou les pieds (maximum 50) et avec la tête (maxi 30). Pas de surface de rattrapage (ni cuisse, ni poitrine) - **3 essais, retenir et noter le meilleur résultat.**

d) Classement à l'issue du Tournoi :

Les équipes seront classées en fonction des résultats obtenus :

* Si deux équipes se retrouvent à égalité, on prendra en compte les critères suivants. Dans l'ordre :

- résultat de la rencontre qui les a opposées.
- si le score a été nul, on prendra en compte le plus fort total réalisé aux jongleries sur les 8 meilleures Performances (totaux pieds + tête)
- si les équipes sont toujours à égalité, on prendra en compte le goal-average général.
- en cas de nouvelle égalité, l'équipe qui aura la meilleure attaque sera classée devant.

* Si trois équipes sont à égalité, on prendra en compte le classement sur les matchs qui les ont opposés (On enlève les résultats obtenus contre la 4^{ème} équipe + 5^{ème} équipe).

* Si quatre ou cinq équipes sont à égalité on prend en compte directement les résultats des jonglages.

Article 6 : Arbitrage

L'arbitrage au centre sera assuré par les clubs, l'arbitrage à la touche sera assuré par les U13.

Article 7 : Participation des joueurs

A leur arrivée, les dirigeants des équipes concernées devront déposer la liste de tous leurs joueurs avec les licences.

Ces dernières leur seront remises à la fin de la manifestation. Une équipe ne peut compter plus de 3 joueurs U11.

Les U14F sont autorisées à évoluer en catégorie "U13".

Article 8 : Qualification Départementale

Les trois premiers de chaque poule seront qualifiés pour le deuxième Tour Départemental du Festival U13 et autant de quatrièmes que nécessaire, départagés suite à l'épreuve de jonglerie.

Article 9 :

Pour tous les cas non prévus au présent règlement, la commission « Jeune » du District Haute Marne est seule compétente.